



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 25 mai 2026, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère  
M. Alexandre Ouellet, conseiller  
M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère  
M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère  
M. François Desmarais, conseiller  
M<sup>me</sup> Isabelle Harvey, conseillère  
M. Raouf Absi, conseiller  
M<sup>me</sup> Andrée Savard, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Roger Maisonneuve, directeur général  
M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe  
M<sup>me</sup> Marianna Ruspil, greffière

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

**Période de questions**

---

La parole est accordée au public :

- M. Paul-André Desbiens : demande d'adopter une résolution d'appui à la démarche de M. le député fédéral Xavier Barsalou-Duval concernant la voie ferrée.
- M. François Fournier : Est-ce qu'il y a un comité concernant les pistes multiusages?
- M<sup>me</sup> Barbara Zeitter : demande de rencontre avec un gestionnaire de la Ville relativement à son entrée de pavé uni, en façade de sa maison.

260525-1

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant le point suivant :

- 13.1 Demande au MTMD d'analyser le bruit de freins moteur sur la route 132
- 13.2 Ajout de départs à la ligne 87 du Réseau de transport de l'agglomération de Longueuil

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-2

**Approbation du procès-verbal du 27 avril 2026**

---

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2026 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Avis de motion**

---

260525-3

**Avis de motion – Règlement numéro 2026-434-1 modifiant le Règlement 2024-434 sur la circulation et le stationnement afin de préciser les modalités d'application pour l'interdiction de stationnement de certains véhicules**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Andrée Savard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement 2024-434 sur la circulation et le stationnement afin de préciser les modalités d'application pour l'interdiction de stationnement de certains véhicules.

260525-4

**Avis de motion – Règlement numéro 2026-472-1 modifiant le Règlement numéro 2026-472 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville afin d'inclure les utilisations d'excédents actifs**

---

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement numéro 2026-472 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville afin d'inclure les utilisations d'excédents actifs.

260525-5

**Avis de motion – Règlement numéro 2026-480 relatif au déneigement des allées et des stationnements privés et remplaçant le Règlement numéro 1866**

---

M. le conseiller François Desmarais donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif au déneigement des allées et des stationnements privés et remplaçant le Règlement numéro 1866.

**Adoption de règlements**

---

260525-6

**Adoption – Règlement numéro 2026-290-53 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage C13-02-10 (salle de jeux d'arcade) à titre d'usage complémentaire dans un établissement occupé par l'usage principal R4-02-02 (centre d'amusement intérieur) dans la zone C-326**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-290-53 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage C13-02-10 (salle de jeux d'arcade) à titre d'usage complémentaire dans un établissement occupé par l'usage principal R4-02-02 (centre d'amusement intérieur) dans la zone C-326.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-7

**Adoption – Règlement numéro 2026-290-54 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser les logements accessoires dans certaines zones du Vieux-Boucherville**

---

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet pilote d'un (1) an visant un maximum de trois (3) demandes acceptées;

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-290-54 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser les logements accessoires dans certaines zones du Vieux-Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-8

**Adoption – Règlement numéro 2026-290-55 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de réviser diverses dispositions relatives à l'usage R3-01-01 (terrain de golf) dans la zone P-656**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-290-55 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de réviser diverses dispositions relatives à l'usage R3-01-01 (terrain de golf) dans la zone P-656.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-9

**Adoption – Règlement numéro 2026-290-56 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone A-2015 à même une partie de la zone A-2014, de prévoir des dispositions particulières relatives à la vente directe de produits agricoles dans la nouvelle zone A-2015 et d'autoriser l'usage C10-01-03 (centre de jardinage ou vente au détail d'articles ou accessoires d'aménagement paysager) à titre d'usage complémentaire dans la nouvelle zone A-2015**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-290-56 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone A-2015 à même une partie de la zone A-2014, de prévoir des dispositions particulières relatives à la vente directe de produits agricoles dans la nouvelle zone A-2015 et d'autoriser l'usage C10-01-03 (centre de jardinage ou vente au détail d'articles ou accessoires d'aménagement paysager) à titre d'usage complémentaire dans la nouvelle zone A-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-10

**Adoption – Règlement numéro 2026-290-57 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de retirer l'obligation d'aménager une entrée commune pour l'usage H4 (habitation multifamiliale) dans la zone H-186**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-290-57 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de retirer l'obligation d'aménager une entrée commune pour l'usage H4 (habitation multifamiliale) dans la zone H-186.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-11

**Adoption – Règlement numéro 2026-293-7 modifiant le Règlement de construction numéro 2018-293 afin de ne plus assujettir certains logements accessoires à l'article 29 (Code de construction)**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-293-7 – Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 2018-293 afin de ne plus assujettir certains logements accessoires à l'article 29 (Code de construction).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-12

**Dépôt du projet de règlement numéro 2026-434-1 modifiant le Règlement 2024-434 sur la circulation et le stationnement afin de préciser les modalités d'application pour l'interdiction de stationnement de certains véhicules**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Andrée Savard présente et dépose le projet de règlement numéro 2026-434-1 modifiant le Règlement numéro 2024-434 sur la circulation et le stationnement afin de préciser les modalités d'application pour l'interdiction de stationnement de certains véhicules.

260525-13

**Adoption – Règlement numéro 2026-465-1 modifiant le Règlement numéro 2025-465 décrétant la tarification 2026 pour le financement de certains biens, services ou activités afin de modifier les sections B, C, D et E concernant les permis, autorisations et certificats, les services techniques d'ingénierie, les sports et loisirs, ainsi que la location d'installations et l'utilisation de machinerie**

---

CONSIDÉRANT que la période de validité du permis de déneigement est de deux (2) ans plutôt qu'annuel, le tarif a été ajusté en conséquence;

CONSIDÉRANT que la modification apportée au projet de règlement n'est pas de nature à changer l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-465-1 – Règlement modifiant le Règlement numéro 2025-465 décrétant la tarification 2026 pour le financement de certains biens, services ou activités afin de modifier les sections B, C, D et E concernant les permis, autorisations et certificats, les services techniques d'ingénierie, les sports et loisirs, ainsi que la location d'installations et l'utilisation de machinerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-14

**Adoption – Règlement numéro 2026-468 sur l'utilisation temporaire de l'emprise publique pour une période de douze mois**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-468 – Règlement sur l'utilisation temporaire de l'emprise publique pour une période de douze mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-15

**Dépôt du projet de règlement numéro 2026-472-1 modifiant le Règlement numéro 2026-472 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville afin d'inclure les utilisations d'excédents actifs**

---

M. le conseiller Raouf Absi présente et dépose le projet de règlement numéro 2026-472-1 modifiant le Règlement numéro 2026-472 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville afin d'inclure les utilisations d'excédents actifs.

260525-16

**Adoption – Règlement numéro 2026-476 ordonnant l'exécution de travaux à l'entrepôt des ateliers municipaux, au Centre des glaces Gilles-Chabot, ainsi qu'au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois et un emprunt de 1 050 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-476 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux à l'entrepôt des ateliers municipaux, au Centre des glaces Gilles-Chabot, ainsi qu'au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois et un emprunt de 1 050 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-17

**Adoption – Règlement numéro 2026-478 décrétant l'ameublement de certains immeubles municipaux et un emprunt de 600 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-478 – Règlement décrétant l'ameublement de certains immeubles municipaux et un emprunt de 600 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-18

**Adoption – Règlement numéro 2026-479 encadrant les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet**

---

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-479 – Règlement encadrant les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-19

**Dépôt du règlement numéro 2026-480 relatif au déneigement des allées et des stationnements privés et remplaçant le Règlement numéro 1866**

---

M. le conseiller François Desmarais présente et dépose le projet de règlement numéro 2026-480 relatif au déneigement des allées et des stationnements privés et remplaçant le Règlement numéro 1866.

**Rapports et résolutions des comités et commissions**

---

260525-20

**Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 29 avril 2026**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2026-043, U2026-044, U2026-047, U2026-048, U2026-051 à U2026-055 et U2026-057 du

comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 29 avril 2026 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2026-70041 pour autoriser l'ajout de sections de mur-rideau de verre sur le mur avant de l'immeuble situé au 1001, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-043.
2. La demande de PIIA numéro 2026-70037 pour autoriser l'agrandissement d'un immeuble situé au 689, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-044.
3. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70036 pour autoriser le remplacement de la porte d'entrée principale d'un immeuble situé au 548, rue Saint-Sacrement, le tout en considérant le préambule et la condition apparaissant à la recommandation U2026-047.
4. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70039 pour autoriser la reconstruction partielle et des rénovations majeures du bâtiment principal, ainsi que la construction de bâtiments accessoires d'une propriété située au 660, rue Sainte-Famille, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-048, mais en suggérant d'installer sur les bâtiments accessoires un revêtement de planchéage vertical en bois.
5. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70047 pour autoriser le remplacement du revêtement de toiture d'un immeuble situé au 20, rue Guérin, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-051.
6. La demande de PIIA numéro 2026-70049 pour autoriser la construction d'un garage détaché situé au 581, rue des Bois-Francis, le tout en considérant le préambule, les conditions et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-052.
7. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70050 pour autoriser le remplacement de fenêtres et de revêtement de toiture d'un immeuble situé au 62-64, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-053.
8. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70034 pour autoriser une nouvelle section de clôture en cour arrière d'un immeuble situé au 619, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-054.
9. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70044 pour autoriser des rénovations, un bâtiment accessoire, une piscine et des clôtures d'un immeuble situé au 621, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-055.

10. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70056 pour autoriser la rénovation de la toiture d'un immeuble situé au 552-556, rue Saint-Sacrement, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-057.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Bleau se retire pour ce point puisqu'un membre de sa famille est visé par la présente demande.*

Il est également proposé d'entériner la recommandation U2026-046 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 29 avril 2026 et d'approuver :

11. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70042 pour autoriser des rénovations du bâtiment principal d'un immeuble situé au 17, rue Guérin, le tout en considérant le préambule, la condition en lien avec le bâti entourant le conduit de cheminée et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-046, mais en suggérant d'installer un revêtement en tôle à joints pincés ou à baguette, ou un revêtement en acier prépeint imitant une tôle à joint pincé.

*M<sup>me</sup> Bleau reprend son siège.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-21

### **Mise à jour des membres de comité et commission**

---

CONSIDÉRANT qu'au cours des derniers mois, des membres de certains comités et commissions de la participation citoyenne ont démissionné et que d'autres s'y sont ajoutés;

Il est proposé de désigner officiellement les personnes suivantes à titre de membres des commissions et des comités suivants, tels qu'ils apparaissent ci-dessous :

#### Comité du Vieux-Boucherville et de ses abords

M. Jean Martel, maire  
M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère municipale  
M<sup>me</sup> Amélie Giguère, cheffe de service de la participation citoyenne

M. Guy Bourassa  
M<sup>me</sup> Chantal De Menezes  
M<sup>me</sup> Martine Forest  
M<sup>me</sup> Hélène Gingras  
M<sup>me</sup> Andréanne Lemay-Mercier  
M. John Moseley  
M. Laurence Parenteau  
M. Alexandre T. Watier  
M. Jean Vigneault

### Comité jeunesse

M. Jean Martel, maire  
M. François Desmarais, conseiller municipal  
M<sup>me</sup> Amélie Giguère, cheffe de service de la participation citoyenne  
M. Bernard Taylor, régisseur communautaire

Maxime Ayotte  
Émile Bozon-Vendette  
David Choronzey-Picard  
Lou Courchesne  
Marilou Guité  
Simone Lapointe  
Liliane Leblond  
Joanie Lebreux  
Franklin Maher-Joron  
Justine Meilleur  
Victoria Mimeault  
Coralie Morin  
Arash Moghimzadeh  
Angela Ouellet  
Évelyne Péloquin  
Sandrine Prud'homme  
Henri Rose  
Quentin Roure  
Vincent Tétrault

### Secrétariat à la participation citoyenne

M. Jean Martel, maire  
M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère municipale  
M<sup>me</sup> Amélie Giguère, cheffe de service de la participation citoyenne

M. Paul Auger  
M<sup>me</sup> Marie-Pier Côté  
M. André Coutu  
M. Michel Lamarre  
M<sup>me</sup> Catherine Plante  
M. Marc Sauvé  
M<sup>me</sup> Andrée Labrie  
M<sup>me</sup> Audrey Pilon-Sylvestre

### Comité consultatif des arts et de la culture

M. Jean Martel, maire  
M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère municipale  
M<sup>me</sup> Stéphanie Poisson, cheffe de service arts et culture  
M. Jonathan C.-Rousseau, chef de service bibliothèque  
M<sup>me</sup> Amélie Giguère, cheffe de service participation citoyenne

M. Samuel Aidans Paquette  
M<sup>me</sup> Ève Bourbeau-Allard  
M. Alain Daignault  
M<sup>me</sup> Francine Dallaire  
M<sup>me</sup> Anne Desrosiers  
M<sup>me</sup> Marlène Hins

M<sup>me</sup> Denyse Journault  
M. Christian Lamy  
M<sup>me</sup> Élodie Moreno  
M. Philippe Néron  
M<sup>me</sup> Jo-Anne Pion  
M<sup>me</sup> Marie-Hélène Roy  
M<sup>me</sup> Nathalie Vallières  
M<sup>me</sup> Cindy Veilleux

#### Comité ferroviaire

M. Jean Martel, maire  
M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère municipale  
M<sup>me</sup> Amélie Giguère, cheffe de service participation citoyenne

M. François Beaulne, observateur  
M. Dominic Bergeron  
M. Martin Dussault  
M. Jean-Marcel Duval  
M. Daniel Galarneau  
M. René Roger Gauthier  
M<sup>me</sup> Sylvie Lamoureux  
M. Louis-Michel Lanoie  
M<sup>me</sup> Monique Marion  
M<sup>me</sup> Gaétane Voyer  
M. Jacques Whittom

#### Commission de toponymie

M. Jean Martel, maire  
M. François Desmarais, conseiller municipal  
M. Jonathan C.-Rousseau, chef de service bibliothèque  
M<sup>me</sup> Amélie Giguère, cheffe de service participation citoyenne  
M. Julien Bréard, chef de section du service de gestion des documents  
et des archives

M. Gaétan Beaulieu  
M. Jean-Pierre Bertrand  
M. Jonathan Després  
M<sup>me</sup> Colette Noël  
M<sup>me</sup> Marie-Ève Pagé  
M<sup>me</sup> Nadine Saumure  
M<sup>me</sup> Denise Vallée

#### Commission des aînés

M. Jean Martel, maire  
M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère municipale  
M<sup>me</sup> Amélie Giguère, cheffe de service participation citoyenne  
M<sup>me</sup> Nancy Tétreault, cheffe de service vie communautaire  
M<sup>me</sup> Marie-Laurence Audet, régisseur vie communautaire

M<sup>me</sup> Mireille Beaulac  
M<sup>me</sup> Carmen Cardin  
M. Pierre Chagnon

M. Robert Choquette  
M<sup>me</sup> Lorraine Clément  
M. Paul Dulude  
M<sup>me</sup> Henriette Dumont  
M<sup>me</sup> Louise Goulet  
M<sup>me</sup> Sylvie Lafrenière  
M<sup>me</sup> Monique L'Hérault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-22

**Dépôt du procès-verbal du secrétariat à la participation  
citoyenne – réunion du 17 mars 2026**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4861 préparé par la Direction générale daté du 22 avril 2026 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne de la réunion du 17 mars 2026.

260525-23

**Dépôt du procès-verbal et des recommandations de la  
commission des loisirs, des arts, de la culture, des  
sports et de la vie communautaire – réunion du 29 avril  
2026**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4885 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire daté du 5 mai 2026 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire de la réunion du 29 avril 2026 et d'approuver :

1. La recommandation 20260429-01 à l'effet d'accepter l'offre de don des trois œuvres suivantes, offertes par l'artiste Christine Girard :
  - Clairière, impression sur toile sans encadrement, 30 X 60 po, valeur de 900 \$;
  - Aulnes au printemps, impression sur toile avec encadrement, 44 X 55 po, valeur de 1 210 \$;
  - Le Dragon, teinture et coulage de couleur en dilution sur toile sans encadrement, 3 toiles de 36 X 60 po chacune, valeur de 4 536 \$.
  
2. La recommandation 20260429-03 que la bibliothèque ferme exceptionnellement ses portes à 18 h aux dates suivantes, afin de permettre la tenue d'activités exclusives pour les jeunes de Boucherville :
  - Le 10 juillet 2026, pour une activité réservée aux enfants;
  - Le 9 octobre 2026, pour une activité réservée aux adolescents.

Il est également proposé de prendre acte de la recommandation 20260429-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-24

**Dépôt du procès-verbal et des recommandations de la commission de la circulation et de la mobilité durable – réunion du 17 avril 2026**

---

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission de circulation et de la mobilité durable de la réunion du 17 avril 2026 et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 260417-03 visant à demander l'ajout de radars afficheurs de vitesse fixes dans les deux directions au niveau de la zone de 30 km/h sur la rue Hélène-Boullé.
2. La recommandation 260417-04 visant à maintenir le statu quo étant donné que les résultats de comptage ne démontrent pas de problématique de vitesse sur la rue Nicolas-Perrot.
3. La recommandation 260417-05 visant à maintenir le statu quo étant donné que les résultats de comptage ne démontrent pas de problématique de vitesse sur la rue Calixa-Lavallée.
4. La recommandation 260417-06 visant à maintenir le statu quo étant donné que les résultats de comptage ne démontrent pas de problématique de vitesse sur la rue de la Futaie.
5. La recommandation 260417-07 visant à maintenir le statu quo relativement à l'interdiction de stationnement étant donné le peu de véhicules garés sur la rue Guérin.
6. La recommandation 260417-08 visant à retirer la case de stationnement ajoutée vis-à-vis le 437, rue de Dijon, et de revoir la signalisation à la suite de ce retrait.
7. La recommandation 260417-09 visant à déplacer l'afficheur de vitesse sur la rue Étienne-Brûlé à un autre endroit dans la municipalité.
8. La recommandation 260417-10 visant à autoriser le jeu libre sur la rue Pierre-C.-Le Sueur, si les citoyens sont favorables.
9. La recommandation 260417-11 visant à maintenir le statu quo concernant la demande au sujet du passage piéton puisque la signalisation est adéquate à l'intersection du boulevard De Montarville et de la rue de la Rivière-aux-Pins.
10. La recommandation 260417-12 visant à maintenir le statu quo relativement à l'ajout du passage piéton sur la rue De Montbrun et à procéder à l'analyse du secteur de façon globale dans le cadre de l'aménagement du parc situé aux 950 et 952, chemin d'Anjou (site de l'ancienne carrière Rive-Sud).

11. La recommandation 260417-13 visant à aménager un passage piétonnier sur le boulevard Marie-Victorin à l'intersection de la rue Marguerite-Bourgeoys.
12. La recommandation 260417-14 visant à maintenir le statu quo quant à la circulation bidirectionnelle sur la rue Benjamin-Loiseau, étant donné l'analyse effectuée.
13. La recommandation 260417-15 visant à maintenir le statu quo quant au virage à gauche de la rue De Montbrun vers le chemin du Lac.
14. La recommandation 260417-16 visant à maintenir le statu quo concernant la géométrie de la rue et à réanalyser la possibilité d'ajout d'un trottoir dans le cadre de la continuité des travaux d'infrastructures de la rue de la Rivière-aux-Pins.
15. La recommandation 260417-17 visant à maintenir le statu quo relativement à la demande de modification de l'intersection du boulevard de Mortagne et de la rue Charcot puisque la signalisation actuelle est conforme.
16. La recommandation 260417-18 visant à maintenir le statu quo quant à l'accès au stationnement du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois par la rue Jean-Deslauriers afin de respecter le schéma de couverture de risques d'incendie.
17. La recommandation 260417-19 visant à maintenir le statu quo quant à la signalisation sur la rue Charlotte-Denys.
18. La recommandation 260417-20 visant l'ajout de panneaux « stationnement interdit » le long de l'avancée de trottoir de la rue Charcot.
19. La recommandation 260417-21 visant à maintenir le statu quo quant à la signalisation de la rue François-Gravé.
20. La recommandation 260417-22 visant à interdire des deux côtés du chemin Du Tremblay, entre le boulevard De Montarville et la limite de la Ville de Longueuil, le stationnement sur rue en tout temps, et l'immobilisation des véhicules entre 6 h et 19 h.
21. La recommandation 260417-23 visant à maintenir le statu quo quant à la signalisation de la rue Eiffel.
22. La recommandation 260417-24 visant à interdire de stationner sur rue en tout temps et à interdire l'immobilisation des véhicules entre de 6 h et 19 h, des deux côtés de la rue Volta, entre la rue Graham-Bell et la voie ferrée.
23. La recommandation 260417-25 visant à changer les interdictions de stationner pour des interdictions d'immobiliser des deux côtés du boulevard De Montarville, entre les chemins Du Tremblay et de Lorraine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Dépôt du procès-verbal et des recommandations de la  
commission de la circulation et de la mobilité durable –  
réunion du 11 mai 2026**

---

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission de circulation et de la mobilité durable de la réunion du 11 mai 2026 et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 260511-03 visant à maintenir le statu quo quant à l'ajout d'un abribus sur la rue Nobel, étant donné que la demande ne rencontre pas les critères.
2. La recommandation 260511-04 est reportée.
3. La recommandation 260511-05 visant à maintenir le statu quo relativement à la demande de jeu libre dans la rue De Saint-Pierre considérant la densité de la circulation, le matin, et la proximité d'un parc.
4. La recommandation 260511-06 visant à maintenir le statu quo étant donné que les résultats de comptage ne démontrent pas de problématique de vitesse sur la rue François-Gravé.
5. La recommandation 260511-07 visant à maintenir le statu quo étant donné que les résultats de comptage sur la rue Charcot entre les deux intersections de la rue Jean-Deslauriers ne démontrent pas de problématique de vitesse.
6. La recommandation 260511-08 visant à maintenir le statu quo étant donné que les résultats de comptage sur la rue de Picardie ne démontrent pas de problématique de vitesse.
7. La recommandation 260511-09 visant à maintenir le statu quo étant donné que les résultats de comptage sur la rue du Boisé, malgré les afficheurs de vitesse, ne démontrent pas de problématique de vitesse.
8. La recommandation 260511-10 visant à interdire le stationnement du côté extérieur de la rue Jean-Deniau jusqu'avant l'entrée du 490, rue Jean-Deniau.
9. La recommandation 260511-11 visant à maintenir le statu quo quant à la demande de stationnement sur la rue Le Laboureur, étant donné la configuration de la rue.
10. La recommandation 260511-12 visant à maintenir le statu quo quant à la demande d'interdiction de stationnement sur rue près du 801, rue Hélène-Boullé et à l'ajout de signalisation, étant donné l'analyse effectuée.
11. La recommandation 260511-13 visant à interdire le stationnement du côté nord de la rue Gilles-Hocquard entre les rues D'Argenson et Pierre-Sauchet.
12. La recommandation 260511-14 visant à maintenir le statu quo relativement à la demande d'aménagement d'un passage pour piétons sur le boulevard De Montarville à l'intersection de la rue

Victor-Bourgeau, étant donné que la circulation sur trottoir demeure la solution la plus sécuritaire jusqu'à un passage piéton protégé.

13. La recommandation 260511-15 visant à maintenir le statu quo relativement à l'empiètement des camions dans la voie inverse lors du virage vers la rue De Montbrun depuis le chemin de Touraine.
14. La recommandation 260511-16 visant à maintenir le statu quo relativement à l'ajout d'arrêts à l'intersection des rues De Montbrun et Paul-Doyon.
15. La recommandation 260511-17 visant à ajouter un marquage d'interdiction de bloquer l'intersection de la rue Volta et place Nobel (près du boulevard de Mortagne) et à ajouter un panneau d'intersection en T-2 arrêts sur la potence.
16. La recommandation 260511-18 visant à maintenir le statu quo étant donné que les résultats de comptage ne démontrent pas de problématique de vitesse sur la rue Jean-Vallerand.
17. La recommandation 260511-19 visant à maintenir le statu quo quant à la demande d'ajouter une phase de virage vers la gauche sur le chemin de Touraine à l'intersection de la rue Descartes en provenance de la ville de Sainte-Julie, considérant les options possibles pour le virage à gauche en provenance de la rue De Montbrun.
18. La recommandation 260511-20 visant à maintenir le statu quo quant à l'intersection du boulevard Marie-Victorin et de la rue De La Broquerie, considérant que la surveillance policière a démontré qu'il n'y a pas d'enjeu de vitesse à cet endroit.
19. La recommandation 260511-21 visant à maintenir le statu quo étant donné que des comptages effectués en 2023, 2024 et 2025 ne démontrent pas de problématique de vitesse sur la rue des Îles-Percées entre le boulevard du Fort-Saint-Louis et la rue Louis-J.-Lafortune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Demandes de dérogation mineure et de démolition**

---

260525-26

#### **Demande de dérogation mineure numéro 2026-70029**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2026-70029;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2026-042;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans Le journal de Boucherville du 6 mai 2026 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2026-70029 à l'égard de l'immeuble situé au 166, rue des Îles-Percées sur le lot 2 276 131 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly déposée le 12 mars 2026, qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre une réduction de la marge avant secondaire de 2 mètres, pour l'agrandissement de l'immeuble.

Le tout en considérant le préambule, la condition et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-042 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Plan d'implantation préparé par Éric Choinière, arpenteur-géomètre, minute 18569, daté et reçu le 12 mars 2026;
- Plans d'architecture, préparés par ELC Architecture et design, datés et reçus le 26 mars 2026;
- Lettre argumentaire et photos de l'emplacement, préparées par le propriétaire, reçues le 12 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-27

**Demande de dérogation mineure numéro 2026-70038**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2026-70038;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2026-045;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans Le journal de Boucherville du 6 mai 2026 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2026-70038 à l'égard de l'immeuble situé au 689, boulevard Marie-Victorin sur le lot 6 506 011 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly déposée le 30 mars 2026, qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre l'aménagement d'une seconde entrée sur la façade principale pour accéder à l'habitation bigénération.

Le tout selon la recommandation U2026-045 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Document préparé par DESK architectes, daté et reçu le 8 avril 2026, comprenant le plan d'implantation, les élévations, les perspectives, les détails des matériaux ainsi que la lettre argumentaire concernant la dérogation mineure (page A5);
- Photos de l'emplacement et du site, reçues le 11 février 2026 et le 8 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-28

**Demande de dérogation mineure numéro 2026-70045**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2026-70045;

CONSIDÉRANT la recommandation U2026-056 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans Le journal de Boucherville du 6 mai 2026 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2026-70045 à l'égard de l'immeuble situé au 621, boulevard Marie-Victorin sur le lot 1 908 960 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-29

**Demande de démolition partielle numéro 2026-70040**

CONSIDÉRANT la demande de de démolition numéro 2026-70040;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2026-049;

CONSIDÉRANT qu'une affiche a été installée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement invitant les personnes intéressées de se faire entendre relativement à la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans Le journal de Boucherville du 6 mai 2026 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

Il est proposé d'accepter la demande de démolition numéro 2026-70040, déposée le 10 avril 2026, pour autoriser la démolition partielle d'un immeuble situé au 660, rue Sainte-Famille sur le lot 1 908 973 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly déposée

le 10 avril 2026. Le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-049 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Certificat de localisation préparé par Christian Lajoie, arpenteur-géomètre, minute 7709, daté du 9 mai 2025;
- Document préparé par Jérôme Lapierre, architecte, comprenant les plans et élévations existantes et projetées, la coupe schématique et les photos du bâtiment existant, daté du 6 avril 2026 et reçu le 9 avril 2026;
- Description des motifs justifiant la démolition partielle, transmise par Jérôme Lapierre, architecte, reçue le 9 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-30

**Demande d'usage conditionnel numéro 2026-70043**

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel numéro 2026-70043;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2026-050;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans Le journal de Boucherville du 6 mai 2026 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'une affiche a été installée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement invitant les personnes intéressées de se faire entendre relativement à la demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande d'usage conditionnel numéro 2026-70043, déposée le 1<sup>er</sup> avril 2026, à l'égard de l'immeuble situé au 25, rue De La Perrière Nord, sur le lot 1 909 019 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly, qui aura pour effet de permettre un centre de conditionnement physique (C3-01-04), de type studio de pilates et de détente.

Le tout en considérant le préambule, les conditions et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-050 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Document *Présentation du projet – Demande d'usage conditionnel*, préparé par Rachel St-Amand, déposé le 30 mars 2026;
- Analyse réglementaire datée du 13 mars 2026;

- Plans existants et projetés de l'aménagement intérieur du local déposés le 14 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Administration et finances**

---

### **Effectifs et embauche**

---

260525-31

### **Approbation du rapport d'effectifs**

---

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 11 avril au 9 mai 2026 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 11 mai 2026, sauf pour la suspension qui est réduite à dix (10) semaines.
2. De féliciter M<sup>me</sup> Jessie Beaulieu-Rondeau, inspectrice en bâtiment, à la Direction de l'urbanisme, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
3. De féliciter M. Alexandre Dion, ouvrier de parcs, à la Direction des travaux publics, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
4. De féliciter M<sup>me</sup> Angelique Blizzard, chauffeuse de véhicules motorisés B, à la Direction des travaux publics, pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
5. De féliciter M<sup>me</sup> Edith Lemonde, technicienne en gestion des documents et archives, à la Direction des affaires juridiques et du greffe, pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
6. De féliciter M<sup>me</sup> Sophie Bémeur, cheffe de section, administration, à la Direction des travaux publics, pour ses 20 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
7. De souligner le départ à la retraite, le 1<sup>er</sup> juin 2026, de M. Michel Riendeau, contremaître mécanique, à la Direction des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-32

### **Embauche – Cheffe de service, affaires juridiques et assistante-greffière**

---

Il est proposé de procéder à l'embauche de M<sup>e</sup> Amanda Jedrychowski à la fonction de cheffe de service, affaires juridiques et nouvelle assistante-greffière, le tout conformément aux conditions prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **Listes des déboursés et virements budgétaires**

---

260525-33

### **Listes des déboursés**

---

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 211379 à 211527.
2. D'approuver les paiements électroniques numéro S36733 à S37058.
3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements numéro 148 à 154 et 1361 à 1408.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-34

### **Liste de virements budgétaires**

---

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 19 mai 2026 pour les écritures 6038 à 6042.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-35

### **Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2020-329**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes directions, et ce, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> au 30 avril 2026, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

260525-36

### **Nomination d'un auditeur indépendant pour la Ville de Boucherville pour les exercices 2026, 2027 et 2028**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4895 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 5 mai 2026 sur le sujet;

Il est proposé de mandater la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeurs indépendants de la Ville de Boucherville pour l'exercice

financier se terminant le 31 décembre 2026, au montant total de 45 990 \$, taxes incluses, étant celui qui a soumis le meilleur tarif.

Le mandat est valide pour deux (2) autres exercices financiers, soit celui de 2027 pour 47 369,70 \$, taxes incluses, et celui de 2028 pour 48 749,40 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-37

**Dépôt de correspondances reçues de la Ville de Longueuil et la Communauté métropolitaine de Montréal**

---

Il est proposé de prendre acte des correspondances reçues :

1. De la Ville de Longueuil relativement à l'adoption du Règlement CA-2025-445 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.
2. De la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à la résolution numéro CC26-014 adoptée par le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal à sa séance du 23 avril 2026 ainsi que le rapport financier de la Communauté métropolitaine de Montréal et de l'auditeur pour l'exercice financier 2025.

260525-38

**Assurance-responsabilité – Notaire employée de la Ville**

---

CONSIDÉRANT que l'article 1 du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des notaires (RLRQ c N-3, r 1.1) prévoit l'obligation pour tout notaire de souscrire au fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec (ci-après nommé « FARPCNQ »);

CONSIDÉRANT que ledit règlement permet aux notaires à l'emploi exclusif de certaines organisations d'être dispensés de l'obligation de souscrire au FARPCNQ, plus spécifiquement l'article 3 paragraphe 2 c) dudit règlement indique qu'un notaire est dispensé de l'obligation de souscrire audit fonds d'assurance s'il est au service exclusif d'une municipalité et que celle-ci se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par le notaire dans l'exercice de sa profession;

Il est proposé que la Ville se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement de toute faute commise par M<sup>e</sup> Amanda Jedrychowski, notaire à son emploi, dans l'exercice de sa profession, dès son entrée en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---

260525-39

### **Adjudication d'un contrat pour l'amélioration du drainage de la rue Joseph-Huet (C-26-06-B)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'amélioration du drainage de la rue Joseph-Huet (C-26-06-B);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4899 préparé par la Direction du génie daté du 8 mai 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour l'amélioration du drainage de la rue Joseph-Huet à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 326 502,56 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, et le tout étant financé à même le règlement d'emprunt numéro 2025-452.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-40

### **Adjudication d'un contrat pour des travaux de resurfaçage de diverses rues et du parc des Ateliers (C-26-02-C)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour des travaux de resurfaçage de diverses rues et du parc des Ateliers (C-26-02-C);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4898 préparé par la Direction du génie daté du 11 mai 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat pour des travaux de resurfaçage de diverses rues et du parc des Ateliers à MSA Infrastructures inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 733 733,00 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, le tout étant financé, en partie, à même le règlement d'emprunt numéro 2025-451.
2. D'autoriser à cette fin le financement d'une somme de 210 000 \$ à même les immobilisations payées comptant pour le resurfaçage (scarification) du boulevard du Fort-Saint-Louis, entre la rue Thomas-Pépin et le boulevard Industriel, et de la rue Jacques-Viau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-41

### **Adjudication d'un contrat pour les travaux de construction d'un nouveau branchement d'eau potable au 660, rue De Montbrun (C-26-14-A)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux de construction d'un nouveau branchement d'eau potable au 660, rue De Montbrun (C-26-14-A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4901 préparé par la Direction du génie daté du 8 mai 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour les travaux de construction d'un nouveau branchement d'eau potable au 660, rue De Montbrun à Excavation Civilpro inc, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 62 193,43 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, et conditionnellement à la réception du paiement de la directive de branchement par le requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-42

**Adjudication d'un contrat de fourniture de corbeilles publiques intérieures pour les déchets, les matières recyclables et les matières organiques (DP26-17)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de fourniture de corbeilles publiques intérieures pour les déchets, les matières recyclables et les matières organiques (DP26-17);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4904 préparé par la Direction des travaux publics daté du 11 mai 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de fourniture de corbeilles publiques intérieures pour les déchets, les matières recyclables et les matières organiques à Lalema inc, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 61 474,58 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-43

**Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la conception et la surveillance d'un ajout de génératrices aux postes de pompage D'Avaugour et Du Tremblay (P-26-AM-08-M1)**

---

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour la conception et la surveillance d'un ajout de génératrices aux postes de pompage D'Avaugour et Du Tremblay (P-26-AM-08-M1);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4900 préparé par la Direction du génie daté du 8 mai 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour la conception et la surveillance d'un ajout de génératrices aux postes de pompage D'Avaugour et Du Tremblay à IGR Groupe Conseil inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 50 933,93 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes

prévus aux devis et à la soumission, et le tout étant financé à même le règlement d'emprunt numéro 2025-457.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-44

**Reconduction du contrat de déneigement des rues, des arrêts d'autobus et des bornes-fontaines du secteur ouest (SP23-15-B)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de déneigement des rues, des arrêts d'autobus et des bornes-fontaines du secteur ouest (SP23-15-B);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4889 préparé par la Direction des travaux publics daté du 7 mai 2026 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de déneigement des rues, des arrêts d'autobus et des bornes-fontaines du secteur ouest à Pier-Teck Construction inc., pour un montant de 696 727,06 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2027.

Ce montant n'inclut pas le 5 % d'augmentation possible prévue au contrat selon le rapport des précipitations officielles au cours d'une même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-45

**Reconduction du contrat de déneigement des rues, des arrêts d'autobus et des bornes-fontaines du secteur est – 2<sup>e</sup> demande (SP23-21-A)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de déneigement des rues, des arrêts d'autobus et des bornes-fontaines du secteur est (SP23-21-A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4890 préparé par la Direction des travaux publics daté du 7 mai 2026 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de déneigement des rues, des arrêts d'autobus et des bornes-fontaines du secteur est à Matériaux Paysagers Savaria Ltée, pour un montant de 770 453,50 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2027.

Ce montant n'inclut pas le 5 % d'augmentation possible prévue au contrat selon le rapport des précipitations officielles au cours d'une même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-46

**Reconduction du contrat de déneigement des rues, des arrêts d'autobus et des bornes-fontaines du secteur sud – 2<sup>e</sup> demande (SP23-21-C)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de déneigement des rues, des arrêts d'autobus et des bornes-fontaines du secteur sud (SP23-21-C);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4892 préparé par la Direction des travaux publics daté du 7 mai 2026 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de déneigement des rues, des arrêts d'autobus et des bornes-fontaines du secteur sud à Matériaux Paysagers Savaria Ltée, pour un montant de 497 847,68 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2027.

Ce montant n'inclut pas l'augmentation possible de 5 % prévue au contrat selon le rapport des précipitations officielles au cours d'une même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-47

**Modification du contrat de fourniture, d'entreposage, de gestion et d'entretien de bacs roulants (SP24-22)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de fourniture, d'entreposage, de gestion et d'entretien de bacs roulants (SP24-22);

CONSIDÉRANT que la réparation et le remplacement de bacs ont connu une hausse significative et justifiée par rapport aux projections, entraînant ainsi un dépassement des coûts initialement prévus au contrat;

CONSIDÉRANT que la modification est accessoire et ne change pas la nature du contrat;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4859 préparé par la Direction des travaux publics daté du 16 avril 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'accorder un montant supplémentaire de 52 010,69 \$, taxes incluses, au contrat déjà octroyé à Gestion USD inc. (Loubac) pour un montant total de 256 197,69 \$, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-48

**Adjudication d'un contrat de déneigement des stationnements et des accès aux bâtiments municipaux (SP26-09)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de déneigement des stationnements et des accès aux bâtiments municipaux (SP26-09);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2028-4896 préparé par la Direction des travaux publics daté du 7 mai 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de déneigement des stationnements et des accès aux bâtiments municipaux à Paysagiste Rive-Sud Ltée, étant

le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 655 871,08 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2027 à 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-49

**Adjudication d'un contrat de chargement, de transport et de disposition de sols excédentaires (SP26-10)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de chargement, de transport et de disposition de sols excédentaires (SP26-10);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4893 préparé par la Direction des travaux publics daté du 7 mai 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de chargement, de transport et de disposition de sols excédentaires à Excavation Civilpro inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 142 074,61 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-50

**Renouvellement du contrat de location de centre de données pour l'hébergement de l'infrastructure technologique principale de la Ville**

---

CONSIDÉRANT le contrat de location de centre de données pour l'hébergement de l'infrastructure technologique principale de la Ville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4905 préparé par la Direction des technologies et de l'information daté du 11 mai 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'octroyer un contrat de location de centre de données pour l'hébergement de l'infrastructure technologique principale de la Ville, d'une durée de 36 mois, à la firme eStruxture, pour un montant mensuel de 2 753,05 \$, plus taxes applicables, et l'indexation prévue à l'entente, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2027 à 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-51

**Mandat pour requête en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – 856, rue des Abbés-Primeau**

---

Il est proposé de mandater Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l. pour la présentation d'une requête à la Cour supérieure en vue de l'obtention d'une ordonnance d'exécution de travaux afin de rendre conforme aux

règlements le bâtiment situé au 856, rue des Abbés-Primeau, et ce, conformément à l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ententes, conventions et contrats**

---

260525-52

**Autorisation de signature pour les conventions à intervenir avec les organismes accrédités pour l'utilisation des services municipaux**

---

Il est proposé d'autoriser la directrice des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire à signer les conventions à intervenir avec les organismes accrédités pour l'utilisation des services municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-53

**Convention d'utilisation du domaine public visant une partie du lot 6 492 067**

---

CONSIDÉRANT que le Syndicat des copropriétaires Les Cours Géorgiennes occupe déjà une partie du lot 6 492 067 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly, appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville estime opportun de consentir à une entente avec le Syndicat pour cette partie de lot afin de régulariser un empiètement;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4891 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 7 mai 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver les termes de la Convention d'utilisation du domaine public entre le Syndicat des copropriétaires Les Cours Géorgiennes et la Ville de Boucherville pour l'utilisation d'une partie du lot 6 492 067 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly.
2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-54

**Entente d'animation et d'entretien d'espaces de cultures de la halte nourricière sur le lot 1 911 163 – Collectif21**

---

CONSIDÉRANT les objectifs fixés dans le Plan de développement d'une communauté nourricière de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire du lot numéro 1 911 163 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT la volonté commune de la Ville et du Collectif21 de convenir des modalités d'utilisation par cette dernière des espaces de cultures de la halte nourricière situés sur le lot susmentionné;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4903 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 14 mai 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver les termes de l'entente avec Collectif21 pour l'animation et l'entretien des espaces de cultures de la halte nourricière sur le lot numéro 1 911 163 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly.
2. D'autoriser le directeur ou la cheffe de service de la Direction de l'environnement et de la transition écologique à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Affaires diverses**

---

260525-55

#### **Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 28 mai 2026**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2026;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260528-2.1 à CA-260528-2.7.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260528-4.1 à CA-260528-4.3.
3. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-260528-5.1.

4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260528-6.1 à CA-260528-6.7.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260528-8.1 à CA-260528-8.11.
6. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260528-10.1 à CA-260528-10.6.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-56

**Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Patriotes**

---

CONSIDÉRANT que les articles 272.2 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3), qui prévoient un processus par lequel un centre de services scolaire doit annuellement déterminer ses besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construire ou d'agrandir une école ou un centre et, le cas échéant, établir un projet de planification des besoins d'espace;

CONSIDÉRANT que ce processus prévoit que le centre de services scolaire doit demander l'avis du conseil des villes et municipalités de son territoire, qui sont en tout ou en partie situées dans un secteur à l'intérieur duquel un immeuble à acquérir doit être situé, afin de construire ou agrandir une école ou un centre de formation;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Patriotes a transmis un tel projet de Planification des besoins d'espace, en février 2026 à la suite de quoi le conseil a transmis un avis;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réception des avis des villes et municipalités de son territoire, le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes a adopté la version finale de la Planification des besoins d'espace 2026, le 21 avril 2026, avec de légères modifications, et l'a de nouveau transmise aux villes et municipalités, afin que celles-ci l'approuvent, ou non, dans un délai de 45 jours;

CONSIDÉRANT que la Planification des besoins d'espace sera par la suite transmise au ministre de l'Éducation, avec toutes les résolutions reçues des villes et municipalités, afin que ce dernier approuve cette Planification, après consultation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de tout autre ministre concerné;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette approbation par le ministre, la ou les villes et municipalités concernées doivent céder au centre de services scolaire un immeuble situé dans le secteur visé, conforme aux caractéristiques énoncées à la planification et ce, dans les deux ans

suivant la prise d'effet de la planification, conformément à l'article 272.10 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4894 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 7 mai 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'approuver la Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Patriotes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Affaires nouvelles**

---

260525-57

**Demande au MTMD d'analyser le bruit de freins moteur sur la route 132**

---

CONSIDÉRANT que la route 132 traverse la Ville de Boucherville et que la circulation de camions lourds utilisant le frein moteur peut occasionner des nuisances sonores substantielles pour les résidents;

CONSIDÉRANT que des citoyens ont fait part de leur préoccupation concernant le bruit généré par l'utilisation des freins moteur des camions circulant sur cette route;

CONSIDÉRANT qu'il existe des moyens de sensibilisation et de mitigation, notamment par la signalisation, pour encourager la réduction de l'utilisation des freins moteur en milieu habité;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4902 préparé par la Direction générale daté du 7 mai 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. Que la Ville de Boucherville demande officiellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de procéder à une analyse du bruit causé par l'utilisation des freins moteur des camions circulant sur la route 132, sur le territoire de la municipalité;
2. Que la Ville sollicite également le ministère afin que ce dernier voie à la prise en charge et à l'installation d'une signalisation de sensibilisation appropriée à cet effet;
3. De demander que les résultats de l'analyse, ainsi que les mesures envisagées ou prises lui soient communiqués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260525-58

**Ajout de départs à la ligne 87 du Réseau de transport de l'agglomération de Longueuil**

---

CONSIDÉRANT l'abolition de la ligne 87 le 6 avril 2026 par le Réseau de transport de l'agglomération de Longueuil (RTL);

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance d'information par le RTL le 15 avril dernier, à la suite de la demande de la Ville, concernant l'abolition de la ligne 87;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite maintenir deux (2) départs le matin, et ce, à titre de projet pilote d'une durée d'une (1) année;

CONSIDÉRANT que la Ville accepte d'assumer les coûts annuels estimés à 150 000 \$;

Il est proposé :

1. De demander au RTL et à la Ville de Longueuil de bien vouloir conclure une entente avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) afin d'ajouter deux (2) départs en matinée pour la ligne 87.
2. De transmettre copie de la présente résolution à la Direction des affaires juridiques et secrétaire corporative du RTL, de même qu'à la greffière de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

260525-59

#### **Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Jean Martel, maire

---

Marianna Ruspil, greffière